CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Séance extraordinaire du vendredi 23 juin 2023

L'Assemblée départementale s'est réunie en séance extraordinaire à neuf heures trente, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mme LA PRÉSIDENTE. – La séance est ouverte.

Madame la Préfète, je tiens à vous présenter les excuses de ceux qui ne peuvent être présents parmi nous ce matin.

Sont excusées Mmes Catherine GRAVERON et Hélène PILAT.

ALLOCUTION DE Mme LA PRÉSIDENTE

Mme LA PRÉSIDENTE. – Madame la Préfète, monsieur le Secrétaire général, monsieur le Sous-préfet d'AUBUSSON, madame la Sous-Préfète chargée de mission, mesdames et messieurs les Directeurs et Représentants des services de l'État en Creuse, mesdames et messieurs en vos grades et qualités, chers collègues Conseillers départementaux, mesdames et messieurs les Directeurs des services du Conseil départemental, c'est un réel et sincère plaisir pour moi de vous accueillir en ce 23 juin de l'année 2023 – « Année de la Creuse », disent certains – pour ce temps d'échange organisé autour de la présentation du rapport d'activité des services de l'État en Creuse au cours de l'année 2022.

Mes collègues Conseillers départementaux et moi-même avons souhaité vous recevoir, vous ainsi que les membres du corps préfectoral en poste dans le département, vos principaux directeurs, en ce lieu d'échanges et de débats républicains qu'est notre Salle des Assemblées. Cet exercice prévu au Code général des collectivités territoriales est quelque peu formel, précédé de l'envoi du rapport d'activité à nos collègues et d'un retour des questions et autres observations qu'il peut susciter. Vous avez accepté de vous y prêter, madame la Préfète. Je veux d'autant plus le saluer que vous avez pris vos fonctions en Creuse il y a deux mois à peine.

Je rappellerai que nous n'avions pas renouvelé cet exercice depuis le 4 septembre 2020, date à laquelle nous étions réunis en la présence de Mme la Préfète DARPHEUILLE, dans un contexte assez particulier qui était celui de la crise sanitaire, crise Covid qui s'est poursuivie en 2021 et 2022, et qui a, de fait, été peu propice à l'organisation de ces temps de rencontre et d'échange en proximité.

Je tiens toutefois à souligner la qualité des relations qui a toujours prévalu, malgré ce contexte sanitaire, entre nos équipes respectives, sauf à dire peut-être au plus fort de la pénurie de masques, mais tout est par la suite rentré dans l'ordre.

La présentation de ce rapport est l'occasion de revenir sur une actualité 2022 qui a été marquée en Creuse par la visite de plusieurs hauts représentants de l'État. C'est ainsi que nous avons accueilli : Martin GUESPEREAU, Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone sud-ouest ; Sarah EL HAÏRY, Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement ; Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; et, bien sûr, le Président de la République, Emmanuel Macron, qui nous a fait l'honneur de sa visite à deux reprises en 2022.

Cet exercice, aujourd'hui, est l'occasion d'évoquer les partenariats possibles entre l'État et nos collectivités territoriales, l'occasion également de rendre compte des politiques publiques menées dans le département et d'échanger autour de la complémentarité de nos actions. Les acteurs locaux et l'État savent collaborer ; ils le prouvent périodiquement, au travers de procédures contractuelles souvent ambitieuses, parfois génératrices de moyens ciblés au service de territoire, mais également autour d'enjeux partagés, tels que la lutte contre l'habitat indigne, la préservation de l'environnement, notamment de la ressource en eau, le développement du numérique, l'accès aux services publics, le soutien au monde agricole, l'accompagnement des collectivités locales en ingénierie et dispositifs de financement.

Nous agissons de concert quand il s'agit de solidarité, de lutter contre la pauvreté, de favoriser l'insertion et le retour à l'emploi, d'agir en matière d'attractivité ou encore de favoriser l'accès aux soins. Mais de cela, je vous laisse le soin de nous l'exposer plus en détail ce matin.

Permettez-moi, en m'adressant à vous et aux membres du corps préfectoral présents à vos côtés, de remercier les agents de l'État qui agissent avec engagement pour favoriser un accès de qualité aux services publics pour les Creusois, même si, nous le savons, bien des aspects demeurent perfectibles.

Vous savez notre collectivité rassemblée sur maints sujets. Vous avez découvert l'engagement qui est celui de nos agents territoriaux dans les domaines de compétences, nombreux, qui relèvent de nos délégations et combien, au titre des solidarités sociales et territoriales, nous en attendons un accompagnement soutenu et une reconnaissance de l'État.

Je ne m'étendrai pas davantage, sachant que de nombreuses interventions sont à venir à la suite de votre présentation, mais vous comprendrez que dialogue et respect doivent présider aux relations entre les Départements et le Gouvernement qui ne peut plus, ne doit plus faire, sans cesse, des annonces aux Français qui se traduisent par des dépenses nouvelles pour les Départements, en particulier quand, dans le même temps, nous n'avons plus d'autonomie fiscale puisque, aujourd'hui, 97 % de nos recettes dépendent de dotations et de participations d'État.

À l'heure où les élus et nos services s'engagent résolument pour la Creuse dans un Plan Particulier 2 nouvelle formule, vous nous trouverez à vos côtés dans les temps de travail, voire dans les suites à donner – tout du moins, tant que nous en aurons les moyens ! Notre volonté

est bien de participer et d'accompagner tous les projets qui permettront aux Creusois de faire face aux nouveaux défis qui se présentent à eux en cette première moitié du XXIe siècle.

Madame la Préfète, je vous propose d'aborder la présentation du rapport d'activité des services de l'État en Creuse pour l'année 2022.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN CREUSE – ANNÉE 2022 –

Mme FRACKOWIAK-JACOB, Préfète de la Creuse. – Madame la Présidente du Conseil départemental, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, je souhaite vous remercier chaleureusement de l'accueil que vous réservez ce matin au corps préfectoral et à l'ensemble des Directeurs et Chefs de service de l'État. Je me permets de vous demander d'excuser l'absence du Directeur départemental des finances publiques, retenu par une réunion avec son ministre ; le dilemme a été difficile, mais je crains qu'il n'ait pas vraiment eu le choix.

Je vous remercie également de votre accueil partout sur les territoires où je suis passée depuis un peu plus de deux mois, où j'ai trouvé une véritable volonté de partage, de rencontre, d'échange qui est extrêmement forte à l'égard des services de l'État. Je m'en réjouis lors de chaque déplacement, qui sont nombreux car, vous l'aurez sans doute déjà constaté, j'aime beaucoup être sur le terrain et vous rencontrer. Je tiens à souligner l'accueil très chaleureux que j'ai reçu en Creuse.

J'ai pu mesurer et apprécier, en ces diverses occasions, la chance qui est la mienne d'arriver dans un département aux multiples potentialités en termes de richesses et de savoir-faire et pour lequel le travail collectif n'est pas un vain mot. C'est une habitude ancienne, ancrée, au service de l'intérêt général. Je ne cesse de le vérifier dans mes déplacements.

Le rapport d'activité 2022 que je vous présente aujourd'hui, vous l'avez souligné, madame la Présidente, est celui qui a été mené par les services de l'État sous l'impulsion de ma prédécesseuse, Virginie DARPHEUILLE, dont je prends la suite avec bonheur, en assurant bien évidemment la continuité de l'État et en assumant les actions qu'elle a engagées et le bilan de ces actions.

Vous avez tous eu communication de ce document qui retrace de manière non exhaustive, par grandes thématiques, les grandes lignes de l'action de l'État au cours de l'année 2022 et l'activité quotidienne des fonctionnaires de l'État dans ce département. Il était important de le partager avec vous lors de cette séance plénière, d'autant que – je le rappelle mais vous l'avez précisé, madame la Présidente –, cette présentation est prévue par la loi, à l'article 3126 du Code général des collectivités territoriales. Donc, si l'habitude s'en était un peu perdue en raison de la crise sanitaire, elle doit reprendre et se poursuivre dans le cadre d'un dialogue permanent entre l'État et le Conseil départemental.

Le Plan particulier pour la Creuse (PPC) qui a été signé avec l'État en 2019 pour trois ans, et qui s'est donc achevé à la fin de 2022, a marqué – je pense que vous en conviendrez – une étape importante pour le département. Il a surtout manifesté l'attention bienveillante et particulière que le Gouvernement porte au Département de la Creuse, et qu'il entend poursuivre

puisque, vous le savez, nous avons commencé à y travailler, j'ai été chargée de négocier avec les différents ministères un Plan particulier pour la Creuse numéro 2, qui sera travaillé avec l'ensemble des acteurs du terrain.

Le premier PPC, comme nous l'appelons tous, a constitué pour la Creuse une forme de réparation, qui était attendue et nécessaire. Véritable reconnaissance des difficultés liées à l'hyper-ruralité, ce plan a concentré et dynamisé les acteurs locaux. Il a donné une visibilité nationale à la Creuse, à ses atouts et surtout à ses capacités à expérimenter. Il a aussi – ce dont nous devons, je pense, nous féliciter – initié une nouvelle méthode de « faire ensemble ». Il est un catalyseur de projets et je crois qu'il a constitué un regain d'espoir pour le territoire en faisant émerger des dossiers structurants, qui peut-être existaient déjà mais n'avaient pas trouvé leur financement et leur aboutissement jusqu'alors.

Parce qu'il leur a fallu du temps, de la maturation, de la construction, certains projets restent encore à engager ou à finaliser. Certains, parce que nous avons considéré collectivement qu'ils n'étaient pas nécessaires, d'autres parce que nous n'avons pas trouvé de porteurs, ont finalement été abandonnés. Mais au-delà de ces aspects visibles ou strictement financiers, c'est bien un travail collectif, mené en confiance entre l'État, les collectivités et l'ensemble des acteurs du territoire dont nous pouvons nous féliciter et sur lequel nous nous appuyons d'ores et déjà pour engager ensemble de nouveaux travaux.

L'année 2022 a été riche de belles réussites creusoises. De nombreux projets ont été lancés ou se sont concrétisés. Nous avons assisté à une affluence touristique record et au retour en nombre de manifestations et d'événements culturels et festifs qui nous avaient, à tous, tellement manqué.

Ce regain ne doit pas masquer les épisodes successifs de crise que nous vivons depuis quelques années. Je pense à la tornade de PONTARION ou à la grêle. Ces crises nous demandent de réagir conjointement au plus vite et au plus près des citoyens, des entreprises, des collectivités et des associations. Elles exigent des solutions rapides, adaptées pour faire face aux enjeux, qu'ils soient climatiques, énergétiques ou économiques. Mais même s'il faut faire face à l'urgence – et nous y sommes prêts, nous l'avons prouvé collectivement, comme vous le rappeliez, madame la Présidente, lors de la crise sanitaire –, la Creuse doit s'engager résolument dans une transition écologique à plus long cours.

Tel est le défi qui attend le Département, qu'il nous faut relever ensemble, afin de conjuguer transition écologique et ruralité.

Rénover les habitats les plus énergivores, sécuriser la ressource en eau sont les deux priorités que nous partageons et qui s'inscrivent complètement dans cette nécessité de transition.

Concernant l'eau potable, les sécheresses marquées de 2018, de 2019 et de 2022 ont mis en évidence, s'il en était besoin, le changement climatique, et surtout la vulnérabilité du territoire au manque d'eau. La sécheresse de 2022 a été précoce et les premières mesures de restriction ont été prises par arrêté d'alerte sur l'ensemble du département dès la mi-juin. Cette année, en 2023, j'ai dû prendre le premier arrêté de vigilance, le 9 mars, et le premier arrêté d'alerte le 12 juin.

Ces crises répétées et rapprochées posent le problème du partage de la ressource entre les usages et la nécessité de garantir l'alimentation en eau potable. Le Conseil départemental a élaboré en 2020 un Schéma départemental d'alimentation en eau potable, qui correspond aux travaux de traitement ou d'interconnexion nécessaires pour sécuriser quantitativement et qualitativement la ressource.

Cependant, le coût d'investissement, de maintenance et de renouvellement de ces équipements se heurte à la faiblesse des ressources qui y sont dédiées, liées à la démographie et à l'hyper-ruralité. Je le rappelle, nous avons l'un des ratios les plus faibles de France, à savoir un kilomètre pour 11 abonnés quand, y compris dans notre Région, il s'établit parfois à un kilomètre pour 25 000 abonnés. Seule une solution collective doit pouvoir porter ces très lourds investissements, notamment en termes d'interconnexion. La création d'un syndicat *ad hoc*, le Syndicat mixte de production et d'interconnexion de la Creuse, qui regroupe cinq unités de gestion de l'eau et représente près de 65 000 habitants pour l'instant, répond à cette ambition et a été accompagné par les services de l'État, et salué récemment par Mme la Secrétaire d'État à la transition écologique. D'autres unités de gestion de l'eau peuvent et doivent le rejoindre ; je souhaite vivement qu'elles le fassent pour sécuriser notre approvisionnement.

Afin d'améliorer le confort des logements privés et réaliser des économies d'énergie, deux dispositifs de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) sont disponibles : MaPrimeRenov' et MaPrimeRénov Sérénité. Le département a totalisé 2 426 dossiers de MaPrimeRénov', pour 10 millions d'euros de subventions, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2020. MaPrimeRénov Sérénité a apporté 1,5 M€ de subvention pour 106 dossiers. Si cette augmentation est importante, elle n'est pas suffisante. Le recours à ces primes est encore difficile d'accès pour nos concitoyens, comme tout ce qui est numérique. Je reviendrai par la suite sur ce sujet en répondant aux questions qui m'ont été posées. Pour autant, je pense qu'il faut que nous fassions encore davantage de publicité et de communication, car ce sont des dispositifs essentiels, qui correspondent parfaitement aux besoins de nos concitoyens dans un département dans lequel les logements sont parmi les plus énergivores.

Par ailleurs, le programme de travaux de plus de 5 M€ prévu pour la Cité administrative à GUÉRET a démarré début 2023, comprenant l'étanchéité des couvertures, l'isolation des combles et l'isolation thermique par l'extérieur. Je pense que vous avez eu l'occasion de constater par vous-même l'importance de ces travaux. Pour l'avenir, il s'agir d'accélérer les installations d'énergies renouvelables dans le département, dans une logique de concertation et de développement harmonieux, comme nous en avons l'habitude. Vous le savez, ce sont des sujets sensibles qui suscitent souvent des positions extrêmement opposées. C'est la raison pour laquelle plusieurs instances de concertation et de dialogue ont été installées pour, très en amont des projets, comprendre les difficultés et lever les freins, mais aussi pour en expliquer l'intérêt pour le département. C'est le cas du Pôle des énergies renouvelables que je préside et dans lequel certains d'entre vous siègent également.

Pour faire face au désenclavement, le déploiement du très haut débit s'est poursuivi à un rythme soutenu dans le département. En Creuse, l'opérateur privé Orange prend en charge la zone concernée à l'appel à manifestation d'intérêt d'investissement pour les communes de la communauté d'agglomération du Grand Guéret. Pour le reste du territoire creusois, le syndicat mixte Dorsal installe la fibre sur le réseau d'initiative publique, pour lequel les opérateurs privés n'interviennent pas.

Fin 2022, 91 % des logements de la communauté d'agglomération du Grand Guéret peuvent accéder au très haut débit fibre optique. Hors agglomération du Grand Guéret, le syndicat Dorsal a déjà réalisé 45 000 prises fibre optique sur une cible de 78 000 à la fin 2024. La Creuse bénéficie du taux d'aide de l'État le plus important du plan France très haut débit, avec une subvention accordée à Dorsal de 44 M€ : 100 % du territoire creusois doit avoir accès au très haut débit fibre optique d'ici à la fin 2024.

Le déploiement de la couverture mobile du département n'a de cesse de progresser, même si vous me direz tous qu'à un moment donné, vous êtes passés par une zone blanche. J'en fais moi-même l'expérience assez régulièrement. Pour autant, la surface du territoire est couverte à 99 % par la téléphonie mobile 4G, par au moins un opérateur en juillet 2022. En 2023, l'enjeu majeur s'attachera à réduire encore le nombre de zones blanches en Creuse. Je pense d'ailleurs que c'est une petite erreur : il ne s'agit pas de 99 % de la surface du territoire mais de 99 % de la population, ce qui est extrêmement différent et ce qui, justement, engendre un certain nombre de coupures lorsque vous traversez le territoire en véhicule.

La mobilité est également au centre de l'action de l'État en Creuse. Ainsi, une pré-étude de faisabilité et d'opportunité d'une relance des petites lignes ferroviaires au service du développement de petites villes, bourgs et villages en zone rurale, cofinancée par la Région Nouvelle-Aquitaine, explore la faisabilité d'une solution de mobilité : navette autonome ou train léger sur les lignes existantes entre FELLETIN et GUÉRET, par BUSSEAU-SUR-CREUSE, ou sur la ligne actuellement hors service allant de BOURGANEUF à MOURIOUX-VIEILLEVILLE.

L'axe GUÉRET-FELLETIN est retenu pour poursuivre la réflexion sur une ligne de trains légers en milieu rural qui concernerait un bassin de vie d'environ 20 000 habitants entre ces deux pôles. Le prochain comité de pilotage se tiendra à la Cité de la tapisserie à AUBUSSON le 26 juin, ce lundi donc. Il permettra de décider des suites à donner, notamment l'inscription au futur Contrat de plan État-Région (CPER).

Par ailleurs, 2,7 M€ ont été investis pour les travaux de réhabilitation de la RN 145. Je pense que vous avez tous pu le constater. Les délais de travaux ont été réduits au maximum, à sept mois, grâce là encore à une concertation efficace entre les services de l'État, les collectivités et les acteurs économiques.

Afin de rapprocher encore les usagers des services, le déploiement du réseau des services a poursuivi l'élargissement de son maillage. Nous tenions hier après-midi un comité de pilotage de l'accès aux services publics, auquel participait M. MORANÇAIS, qui a permis de démontrer que, désormais, le programme France service permet à tous les citoyens d'accéder à un service public essentiel à moins de trente minutes de chez eux. Ce programme s'est poursuivi en 2022 puisque la Creuse comptait dix-neuf sites France services en activité et qu'une dernière structure, celle de CROCQ, vient d'être proposée à la labellisation, qui clôturera le déploiement de France services sur le département pour un maillage plus équilibré du territoire.

Depuis 2020, ces sites France services ont réalisé 46 000 accompagnements, en augmentation constante, le plus important étant que plus de 80 % des usagers ont finalisé leurs démarches lors de leur première visite car s'il est important de pouvoir se rendre dans un site France services pour réaliser sa démarche, quelle qu'elle soit, auprès de la CAF, de la MSA, de

la CPAM, Pôle Emploi, de la CARSAT, de La Poste, du Centre d'accès aux droits ou des finances publiques, le plus important est d'en être satisfait.

Je ne peux donc pas entendre, comme certaines voix le portent, que l'État n'assume pas sa mission de service public au plus près des usagers.

Face à la crise sanitaire et à la hausse des coûts de l'énergie, l'accompagnement des acteurs économiques creusois a été une priorité en 2022. Des comités de veille des acteurs économiques se sont régulièrement tenus pour suivre l'évolution de l'activité, échanger avec les milieux économiques locaux sur les difficultés, et orienter l'action de l'État. Même si les carnets de commandes et les chiffres d'affaires se sont orientés très favorablement en 2022, l'État a néanmoins apporté aux entreprises un soutien important, soit à la trésorerie avec le bouclier tarifaire, l'amortisseur électricité, l'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité, les reports de charges ou d'investissement, notamment avec le programme Territoires d'industrie, programme de reconquête industrielle et de développement des territoires, près de 2 M€ de subventions ont été accordées aux entreprises Atulam, la Cartonnerie Jean, Chavegrand, Codechamp, Fayette, Fursac mécanique, GMP Industries et Sauthon Industries. Ces entreprises ont ainsi pu moderniser leur outil industriel et accroître leur capacité de production.

En février 2022, une déléguée à l'accompagnement et aux reconversions professionnelles est mise à la disposition des entreprises, placée auprès de la Directrice départementale de la DDETSPP, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, pour se saisir des dispositifs mis en place par l'État, les faire connaître aux entreprises, et faciliter la formation et la reconversion de leurs salariés.

Aujourd'hui, ce sont les difficultés de recrutement qui préoccupent le plus les employeurs. Depuis mon arrivée, je n'ai encore jamais rencontré d'employeur qui ne m'ait dit qu'il ne parvenait pas à recruter. Cinq plans de réduction des tensions de recrutement sont en cours dans les domaines de la métallurgie, de l'hôtellerie-restauration, du BTP et, cette année, dans les secteurs du médico-social et des services à la personne, qui représentent également un gisement d'emplois considérable. La mobilisation pour l'emploi et la lutte contre le chômage demeurent au cœur de nos préoccupations communes. Même si l'on ne peut que se réjouir de la baisse de 2,5 % du taux de chômage dans le département en 2022, pour autant, 7 460 Creusois sont encore demandeurs d'emploi, parmi lesquels 15 % bénéficiaires du RSA. Nous espérons collectivement, madame la Présidente, que l'action expérimentale intensive que vous menez sur l'orientation et l'accompagnement vers une insertion dans l'emploi des bénéficiaires du RSA portera ses fruits.

Dans le secteur agricole, qui a connu également une forte tension avec le renchérissement des prix des engrais cumulé à l'impact économique évident de la sécheresse et aux épisodes de grêle, le renouvellement des agriculteurs reste un enjeu majeur pour le département où un exploitant individuel sur deux a plus de 55 ans. Le nombre d'installations de jeunes agriculteurs s'est pourtant maintenu à un bon niveau, avec l'attribution de cinquante-neuf dotations jeunes agriculteurs, contre soixante-neuf en 2021. Un objectif de soixante nouvelles installations est espéré pour l'année 2023.

Malgré ces bons chiffres, les installations ne compensent pas les départs, puisque deux départs sur trois ne sont pas remplacés. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le département dont

15 % de l'activité économique relèvent du secteur agricole. Je reviendrai par la suite sur ce sujet essentiel sur lequel vous m'avez interrogée, madame la Présidente.

Concernant la revitalisation des bourgs, le programme « Petites villes de demain » lancé à la fin 2021 vise à la redynamisation des centres-bourgs des petites villes au bénéfice de tous les habitants du territoire. En Creuse, vingt-deux villes, ce qui est un record français, ont rejoint ce programme sur le rôle de la centralité et reçoivent un appui en ingénierie spécifique pour élaborer une stratégie de revitalisation. Les communes d'AUBUSSON et de LA SOUTERRAINE bénéficient d'un chef de projet dédié ; pour les autres communes, une équipe est mutualisée, avec des compétences thématiques et coordonnées par l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse, pour dix-neuf communes.

Le premier bilan du dispositif nous a amenés à revoir avec l'Agence les modalités d'accompagnement, la répartition des conseillers et le travail de proximité avec les élus locaux. Il reste encore beaucoup à faire en ce domaine en 2023 car, dans le courant 2022, l'ingénierie mise en place a déjà déterminé un certain nombre d'enjeux, mais l'année 2023 devrait vraiment être l'année « Petites villes de demain ».

C'est à travers la revitalisation des bourgs mais aussi des centres villes, grâce au dispositif Action cœur de ville mis en œuvre à GUÉRET, que nous parviendrons à concerter ou à retrouver une véritable attractivité, lorsque cela est nécessaire.

Dans son indispensable ambition de revitalisation, le département a aussi besoin d'innover dans le domaine de la santé. La désertification médicale est une réalité. Nous avons déjà tout essayé dans ce domaine, toutes les solutions et toutes les propositions. Nous sommes confrontés à une véritable difficulté que seule, peut-être, la loi pourrait régler – et encore, je n'en suis pas si sûre ! Mais, dans la Creuse, de nouvelles approches ont été expérimentées. Ouvert fin octobre, le centre de santé d'AJAIN est un exemple, à ce jour, unique en France. Il vient d'être rejoint par celui de BELLEGARDE-EN-MARCHE, qui a ouvert le 19 juin dernier. Ce programme collectif porté par Médecins solidaires, par l'association Bouge ton coq, la commune et les services de l'État pourrait, sans doute, devenir un modèle pour les déserts médicaux.

Je dois avouer qu'à titre personnel, j'étais quelque peu sceptique, me disant que l'on n'avait jamais le même médecin. Néanmoins, étant arrivée dans la Creuse avec une bronchite alors qu'il me fallait être opérationnelle pour ma prise de fonction, c'est la seule solution que j'ai trouvée pour me soigner et, pour avoir testé le dispositif, j'en suis désormais totalement convaincue.

Parce que l'attractivité ne peut non plus se concevoir sans activités, sans loisirs, sans culture, je souhaite mettre en exergue la densité et la richesse culturelle du tissu creusois. L'investissement marqué des professionnels et des bénévoles permet de vrais partenariats, constructifs, notamment avec l'Éducation nationale. Pour promouvoir la diversité culturelle et assurer l'égalité des chances pour tous en ruralité, les projets culturels déposés par les écoles et les établissements culturels du second degré sont en très forte augmentation, de 40 % par rapport à l'année 2021 : 2 200 élèves du premier degré et 2 212 du second degré ont été concernés par les activités au sein de leur établissement. Trois écoles et quatre collèges possèdent déjà des classes à horaires aménagés musique ou théâtre. Les collèges de PARSAC et FELLETIN font partie du dispositif « orchestre à l'école ». Quatre lycées proposent des

options ou des enseignements artistiques de spécialités : arts plastiques, création et culture design, cinéma et théâtre.

Le Pass culture a complété cette ouverture vers les activités artistiques à l'extérieur des murs de l'école, avec un Pass collectif qui a touché 37 % des élèves creusois et 56 % des établissements. Parallèlement, le déploiement des Micro-Folies renforce l'offre culturelle du département à partir d'un contenu numérique mis à disposition par les musées et les établissements culturels nationaux. Trois nouveaux sites ont été lauréats d'un appel à projets à la fin 2022 et verront le jour en 2023 et 2024 pour enrichir l'offre déjà proposée à LA SOUTERRAINE et à GOUZON.

En ce qui concerne la sécurité, le grand défi dans ce domaine est surtout la lutte contre les violences intrafamiliales. Malgré les très nombreuses actions menées dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes en particulier, le nombre de victimes déclarées n'a pu que se stabiliser et non décroître. Les associations ont été fortement mobilisées. On dit souvent que les différents mouvements, comme #MeToo, et toutes les mesures que nous avons prises en termes de communication ont entraîné la libération de la parole et, donc, le dépôt de plaintes. Je voudrais y croire, mais je pense que, malheureusement, c'est surtout le nombre de faits qui est en augmentation.

Les associations ont donc été fortement mobilisées. Un espace de rencontre protégé a été ouvert depuis novembre 2021 et des mesures d'accompagnement mises en place à titre expérimental, qui permettent à l'enfant d'être accompagné sur le lieu d'exercice du droit de visite. Six places d'hébergement dans le cadre du dispositif d'éviction du conjoint violent sont pérennisées et occupées en permanence, et cinquante-huit auteurs de violences ont suivi un stage de responsabilisation.

Par ailleurs, l'année dernière a également symbolisé une transformation numérique de la politique de contrôle des armes et explosifs. Deux armodromes ont été mis en place à GUÉRET et AUBUSSON pour récupérer les armes, avec un certain succès qui tend à prouver que les détenteurs d'armes illégaux étaient nombreux – certains ne savaient d'ailleurs pas qu'ils étaient en infraction – puisque nous avons récupéré 549 armes et 13 281 munitions.

Enfin, le département a enregistré une baisse des infractions à la législation sur les stupéfiants quand, sur le plan national, cet item augmentait de 14 %.

Toutefois, les cambriolages ont augmenté. Un plan a été mis en œuvre pour les contrer, dont nous avons récemment vu les résultats, puisque la gendarmerie a interpellé une horde de Lithuaniens qui venaient passer des vacances actives en Creuse où ils avaient réservé un gîte depuis lequel ils rayonnaient sur tout le territoire. Nous avons pu leur imputer plus de quarante-six faits. Ils sont désormais sous les verrous.

Je conclurai cette présentation en rappelant la très forte mobilisation des services de l'État et des collectivités locales, que je veux remercier, et à leur tête le Département, pour l'accueil des réfugiés ukrainiens dans les meilleures conditions possible. Dans ce contexte particulier, la Préfecture a instruit les dossiers relatifs à la délivrance des autorisations provisoire de séjour : 159 autorisations ont été délivrées, 109 ont été ensuite renouvelées. Les services de l'État, en coopération avec les opérateurs sociaux et les acteurs du territoire sont intervenus en termes de droit au séjour, de logement, de sécurité sociale, de scolarité ou d'aides financières.

Un Comité de suivi hebdomadaire qui rassemble l'ensemble des services concernés, coordonne et accompagne ces actions et ces initiatives : 269 personnes ont été accueillies dans le département en 2022 ; deux naissances ont eu lieu sur le sol creusois ; cinquante-six enfants sont aujourd'hui scolarisés ; et trois enseignantes ukrainiennes ont été recrutées à la mi-avril pour intervenir sur l'ensemble de la Creuse. Je souligne que trente-cinq personnes ont trouvé un emploi, l'une dans nos propres services à la DDETSPP, vingt-trois sont en formation et une trentaine demeure en demande d'emploi.

J'arrive à la conclusion de cette présentation, mais nous passerons autant de temps que nécessaire, sous le contrôle de Mme la Présidente, pour répondre à vos questions.

Cette synthèse est pour moi l'occasion de rappeler l'attachement au territoire et l'implication des services de l'État pour vous accompagner dans vos projets et dans vos ambitions. Loin de moi l'idée de décider ou de faire à votre place. J'ai la volonté de vous faire connaître tous les outils, tous les leviers qui sont à votre disposition pour les mettre au service de nos concitoyens et d'un développement équilibré du territoire. Vous pouvez compter sur ma détermination – j'espère que vous l'aurez déjà senti – pour atteindre cet objectif avec mes équipes, pour aider à fédérer les bonnes volontés et, plus généralement, pour participer à l'élaboration d'une stratégie conjointe porteuse d'avenir.

Ce pacte territorial que nous élaborons ensemble pour 2023 en sera la déclinaison principale. Nous souhaitons en faire notre feuille de route, la feuille de route de développement local creusois pour les années futures. Nous la façonnerons sur mesure pour l'adapter aux enjeux creusois, à l'hyper-ruralité et à ses spécificités que notre département, mieux que d'autres peut-être, symbolise.

Les axes majeurs de la biodiversité, de l'eau en particulier, de la réhabilitation des bourgs-centres et des centres-villes, de la mobilité, de l'insertion ont déjà été partagés et ont fait l'objet de discussions très riches lors de notre rencontre à AHUN, le 12 juin dernier, à laquelle ont participé plusieurs d'entre vous. Ce sont bien sur ces habitudes de travail déjà ancrées et sur cette vision du territoire qu'il nous faut capitaliser pour parvenir à un développement durable harmonieux et au service de tous.

Sincèrement, je crois en ce territoire. Je le découvre chaque jour, et, chaque jour, je suis émerveillée de ce que je vois, de cette richesse, de ses paysages d'abord – auxquels je m'attendais, et que j'attendais –, mais je découvre aussi chaque jour une énergie sur le plan économique et le plan culturel, une volonté de mener à bien des projets et des idées originales, y compris dans les plus petites collectivités, que nous devons être en mesure de porter.

C'est la raison pour laquelle, sans nier ses difficultés, je crois profondément dans les atouts de ce territoire, dans ses capacités. Je suis persuadée qu'ensemble, nous parviendrons à les surmonter et à concrétiser nos ambitions communes pour la Creuse.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il est dix heures trente, sans doute aurais-je dû préciser qu'à onze heures trente, nous avons souhaité accueillir les agents du Conseil Départemental qui se sont particulièrement mobilisés lors de ce temps complexe qu'a été celui de l'épisode de la tornade à PONTARION. Nous tenions à les remercier et à les mettre en valeur en présence de M. le Maire de PONTARION que nous avons également invité.

Il nous reste donc un peu plus d'une heure. Des questions m'ont été transmises, partagées par les élus de la majorité, portant sur trois thématiques spécifiques : la sécurité, le développement durable et le service public. Je ne sais si les élus de l'opposition ont des questions à poser ; je leur propose soit de se raccrocher à ces thématiques si leurs questions s'y réfèrent, soit de nous faire part de leurs questions par la suite.

Concernant la sécurité des personnes et des biens, des questions ont été posées par MM. SIMONNET, DAULNY et SAUTY.

M. LÉGER. – Madame la présidente, si je comprends bien, comme il y a trois ans, les bons élèves, ceux qui vous ont envoyé leurs questions, sont récompensés, les autres sanctionnés...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, rassurez-vous, vous n'êtes pas dans l'obligation de me présenter les questions que vous souhaitez poser à Mme la Préfète, mais il faut bien que j'organise les débats et que je distribue la parole. Nous avions, en effet, procédé de la sorte précédemment, en ciblant des thématiques, afin que Mme la Préfète puisse répondre dans le temps imparti.

Je vous propose donc de nous inscrire dans ces thématiques ciblées et, sinon, de poser à la suite vos questions, bien évidemment.

La parole est donc à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Je voulais, madame la Préfète, appeler votre attention sur l'augmentation des agressions que subissent les élus locaux. À l'échelle nationale, les plaintes et menaces ont progressé de 32 % en un an, et ce pourcentage ne cesse de croître. Les élus creusois ne sont pas épargnés ; au contraire, dans les territoires ruraux, plus les communes sont de petite taille, plus les maires ont un échange direct, voire musclé, avec leurs habitants, leurs administrés. Le phénomène est plus prégnant en milieu rural puisque, on le sait, l'élu local est le premier maillon visible de la République, celui vers lequel on se tourne pour obtenir des réponses ou adresser des récriminations.

La période actuelle, avec des crises qui s'enchaînent et les fortes tensions économiques et sociales, contribue à accroître ces incivilités et agressions envers les élus locaux. Les réseaux sociaux accentuent ce phénomène que l'on connaît bien, n'hésitant pas à déverser leur torrent de boue pour salir, s'il le faut. Vous l'avez compris, si rien ne change, nous nous dirigeons vers une crise démocratique et civique.

Pour éviter cette situation, la demande des élus est simple : être protégé par l'État, par nos institutions, par la justice, en tant que personne dépositaire de l'autorité publique qui lui a été confiée par le suffrage universel direct.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pour poursuivre sur cette thématique, la parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY. – J'enchaîne en abordant les problématiques que nous rencontrons en tant qu'élus, et plus particulièrement en tant que maires de nos territoires, concernant un système qui était en place depuis deux décennies : les communautés de brigades de gendarmerie.

Nous constatons, en effet, que leur présence sur les territoires devient une problématique pour nous, élus. Je m'appuierai sur l'exemple de la communauté de communes Ouest Creuse, mais il peut être dupliqué à l'ensemble du territoire creusois. L'exemple, pour nous, est celui de LA SOUTERRAINE et du GRAND-BOURG. À ce jour, les gendarmes n'effectuent plus que deux demi-journées de présence à DUN-LE-PALESTEL ainsi qu'au GRAND-BOURG, posant de réelles difficultés aux élus. Permettez-moi de mettre ma casquette de maire : lorsque nous avons besoin des gendarmes, nous constatons que la « présence sur le terrain » n'est pas au rendez-vous.

Je peux citer plusieurs exemples de difficultés rencontrées, que ce soit lors d'accidents ou de problématiques survenues sur des axes départementaux principaux, lors desquelles les gendarmes, n'étant pas sur place, ont tendance à répondre qu'il faut appeler le maire ou les services de la mairie pour qu'ils interviennent. Cela n'est pas satisfaisant. Depuis quelques années, la situation se dégrade. Je n'attaque pas les gendarmes qui font ce qu'ils peuvent sur le terrain, mais le système des communautés de brigades ne donne pas satisfaction aux élus et pose de réels problèmes sur le terrain.

Bien évidemment, en tant que maires, nous faisons tout ce que nous pouvons. Le dernier exemple flagrant s'est produit sur une départementale à grande circulation où s'étaient égarés six bovins. La gendarmerie a dit d'appeler le maire. Le maire peut se déplacer, mais il ne peut assurer la sécurité en aval et en amont.

J'ai bien compris que les communautés de brigades avaient du sens, un sens économique au départ. Nous le savons pertinemment : lorsqu'une brigade de gendarmerie était installée au GRAND-BOURG, à DUN LE PALESTEL et à LA SOUTERRAINE, chacune nécessitait un planton et un gendarme de permanence. On multipliait les permanences, et cela mobilisait six gendarmes. Avec les communautés de brigades actuelles, il en va de même mais le planton et le gendarme de permanence sont uniquement à LA SOUTERRAINE.

Si cette configuration a facilité le plan d'intervention des gendarmes, il a, en revanche, compliqué la situation pour les maires. Je tenais à faire passer ce message : aujourd'hui, nous avons le sentiment que ce service a pris du recul par rapport aux besoins sur nos territoires.

Guy MARSALEIX évoquera les brigades de gestion des événements qui sont aujourd'hui mises en place. Je souhaite pour ma part insister sur les problèmes rencontrés lors d'interventions qui nécessiteraient une plus grande rapidité. Même si le colonel nous affirme que les gendarmes peuvent être sur place en un quart d'heure, c'est rarement le cas sur notre territoire quand ils viennent de PONTARION ou de BOUSSAC. Dès lors, quels que soient les acteurs qui doivent intervenir, nous rencontrons des difficultés, y compris les sapeurs-pompiers qui doivent attendre d'être sécurisés par la gendarmerie avant d'intervenir. En tant qu'élus, nous avons l'impression que, depuis quelques années, le système s'est dégradé.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. MARSALEIX.

M. MARSALEIX. – Je voulais effectivement apporter quelques précisions au sujet de la gendarmerie. Ayant fait ma carrière dans ce corps dont je garde de bons souvenirs, je dois dire que le fonctionnement actuel n'est pas celui que j'ai connu. En effet, à mon époque, les gendarmes connaissaient leur population, leurs élus, et n'avaient pas besoin d'un GPS pour se rendre dans tel ou tel hameau.

S'agissant des brigades de gestion des événements, j'ai constaté à plusieurs reprises que le délai d'intervention minimum est d'une heure, contrairement aux affirmations du colonel qui, en réponse à un courrier des maires ruraux, évoquait un délai d'intervention d'un quart d'heure. Je voudrais bien que ce soit le cas lorsque je demande une intervention à MORTROUX et que les gendarmes sont à LA SOUTERRAINE. À mon sens, un service efficace nécessiterait au minimum deux brigades de gestion des événements sur une seule compagnie pour que les délais d'intervention soient plus courts. Sinon, ce n'est pas réalisable.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Madame la Préfète, vous avez répondu en partie à ma question qui portait sur le nombre de cambriolages, qui a augmenté de plus de 30 % en un an. Ces événements malheureux ont particulièrement touché le sud-est creusois et le canton d'AUZANCES. Comment expliquez-vous cette recrudescence ? Comment les services de l'État souhaitent l'enrayer ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – S'il n'y a pas d'autres questions sur cette thématique, je vous propose de répondre, madame la Préfète.

Mme FRACKOWIAK-JACOB, Préfète de la Creuse. – M. SIMONNET évoquait les agressions d'élus dont les dépôts de plainte sont en très forte augmentation au niveau national. Dans le département, ce n'est pas le cas parce que, généralement, les élus ne déposent pas plainte. Ce n'est pas pour autant que les agressions n'existent pas, parfois même au sein des conseils municipaux eux-mêmes.

Depuis le début de l'année, nous avons enregistré trois faits en zone de police. Les plaintes sont prises et traitées directement par le Directeur départemental ou son adjoint. En zone gendarmerie, nous avons dénombré quatre faits.

Fort heureusement, ce chiffre est faible et en décroissance par rapport aux années précédentes mais, je le répète, je ne pense pas que cela recouvre la réalité de la situation. Nous en sommes conscients puisque nous avons tous, ainsi qu'avec les membres du corps préfectoral, l'occasion d'échanger sur ces sujets. C'est la raison pour laquelle je maintiens qu'il faut impérativement porter plainte. Tant pis si le chiffre de la délinquance augmente sur ce sujet dans le département ; il faut que ces plaintes soient traitées et les contrevenants poursuivis.

La Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité a d'ailleurs pris en compte cette réalité et lancé un Centre d'analyse et d'accueil contre les atteintes des élus, dont la mission est de mieux protéger les élus locaux en cherchant à comprendre le phénomène afin de mieux le prévenir à l'avenir.

Ce centre déploie un pack sécurité s'appuie sur un réseau de référents spécialisés en atteintes aux élus et sur un dispositif appelé « Alarme élus » qui permet aux élus qui se sentent menacés, même s'ils n'ont pas nécessairement fait l'objet d'actes, de se manifester auprès de leur commissariat ou de leur gendarmerie. Il s'agit d'amplifier la démarche de recours aux forces de l'ordre en permettant aux élus locaux de déposer plainte quand et où ils veulent, dans leur mairie s'ils le souhaitent, et surtout de développer de nouvelles sessions de sensibilisation à la gestion des incivilités.

Nous avions déjà commencé à mettre en œuvre ce plan dans le département puisque la police et la gendarmerie ont proposé une formation « gestion des incivilités » qui a été dispensée en 2021 et en 2022 à 218 élus du département ainsi qu'à des secrétaires de mairie. Cette formation de quatre heures aborde des notions théoriques mais aussi psychologiques sur la manière de gérer les menaces et les violences – comment réagir à des violences verbales et physiques de la part d'administrés – et surtout sur la manière de traiter ces violences par la suite.

La police nationale proposera également sous peu un module de formation sur la protection des élus. J'ai, quant à moi, à la demande de M. DAULNY, sous son autre casquette, prévu de réunir, le 13 septembre prochain, l'ensemble des maires en présence de la procureure, et des forces de sécurité pour évoquer le sujet.

C'est donc une question que nous avons déjà prise en compte, dont je n'ignore pas la réalité et dont les chiffres ne reflètent pas la situation réelle. Je le redis une troisième fois : lorsque vous êtes menacés, la menace sera poursuivie ; il faut donc que vous déposiez plainte. Je sais que ce n'est pas toujours facile par rapport à ses administrés, mais c'est la seule façon que nous ayons d'agir à vos côtés.

S'agissant des brigades de gestion des événements et, pour répondre de manière plus générale à MM. DAULNY et MARSALEIX sur l'organisation de la gendarmerie, celle-ci a effectivement mis en place, depuis le 1er juin 2021, une brigade de gestion des événements opérationnelle, dotée d'une patrouille « sur roue », comme disent les gendarmes, disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le but de la réorganisation en communautés de brigades était d'obtenir une meilleure réponse opérationnelle sur le territoire creusois. Lorsqu'un planton et un gendarme assurent une permanence à la brigade, par définition, ils ne peuvent pas la quitter.

La création des communautés de brigades visait à mutualiser les moyens, parce qu'il n'est pas toujours utile d'avoir un planton et un gendarme adjoint à la brigade pour recueillir d'éventuelles plaintes, à être opérationnels et à couvrir l'ensemble du territoire. Désormais, ce n'est plus la brigade locale qui intervient, mais la pratique du premier intervenant qui s'applique, c'est-à-dire que celui qui est le plus près intervient sur l'événement. Voilà ce qu'il en est de l'opérationnalité.

Le temps d'intervention de dix-sept minutes est un temps moyen. Vous avez raison, il n'est pas admissible d'attendre une heure la brigade de gendarmerie pour résoudre un problème. C'est un travail que doit poursuivre la gendarmerie. Je ne remets nullement en cause l'organisation qui, à mon avis, est plus efficace sur le plan opérationnel ; je pense que ce que vous regrettez, monsieur DAULNY, c'est le contact. En effet, il s'agit d'une réponse opérationnelle, peut-être moins d'une réponse en termes de sollicitation. Pourtant, en une année, y a eu + 18 % de prise de contact avec les commerçants, + 20 % avec les maires, + 22 % avec

les entreprises et + 54 % avec les associations. La présence sur la voie publique est également en augmentation.

Il est donc vrai que vous avez plus de contact avec vos gendarmes, et que ces derniers utilisent le GPS pour se rendre sur certains lieux. On ne reviendra pas là-dessus, vous le savez, parce que la réponse doit avant tout être opérationnelle. Pour autant, je pense que vous avez le contact, le numéro de téléphone de votre commandant de brigade. J'espère – et il a d'ailleurs intérêt à le faire – qu'il vous répond personnellement et qu'il traite votre problème. Si tel n'est pas le cas, il faut me le dire. C'est cette réponse qui est importante : il est nécessaire que vous ayez le contact avec quelqu'un qui connaît le territoire et que nous ayons une réponse opérationnelle sur l'ensemble du territoire, avec des gendarmes qui ne nous connaissent pas mais qui sont en mesure d'intervenir rapidement.

Je rappelle également, à propos de la gendarmerie, le rattachement de MARSAC, BÉNÉVENT-L'ABBAYE et ARRÈNES à la communauté de brigades de LA SOUTERRAINE, qui n'est pas encore effectif mais qui a été initié afin de permettre un meilleur équilibrage du ratio gendarmerie/population et de raccourcir le temps d'intervention.

En ce qui concerne la hausse des cambriolages, j'ai répondu en partie. Ils ont progressé de 25 % sur la zone de police nationale, mais je vais vous donner leur nombre, car 25 % peut sembler un pourcentage énorme : de 52 cambriolages en 2021, nous sommes passés à 65 en 2022 en zone police. En zone gendarmerie, ils ont augmenté de 22,7 % ; pour les six premiers mois de l'année 2023, cela représentait 163 cambriolages, contre 137 en 2022. C'est un fait : nous assistons à une augmentation de leur nombre.

Les zones police et gendarmerie ne dressent pas du tout les mêmes caractéristiques des cambrioleurs. En zone police, il s'agit plutôt de personnes connues, récidivistes, dont on se demande parfois, je vous l'avoue, ce qu'elles font encore dans nos rues – mais c'est un autre sujet. En zone gendarmerie, comme je l'ai expliqué, il s'agit de raids de personnes venues de pays étrangers dans un objectif précis. Imitant des vacanciers, elles s'installent dans un endroit, à partir duquel elles rayonnent pour commettre des cambriolages. Elles répondent souvent à des commandes. On constate qu'ils ont volé tels ou tels engins ou moteurs dans des entrepôts ou des bâtiments agricoles, parce que ce matériel correspond à une commande. Ils organisent donc des raids et repartent dans leur pays pour revendre leur butin.

Ces méfaits appellent une surveillance permanente. À cet effet, la gendarmerie a établi un plan très précis : elle tient les points clés du terrain et procède au contrôle des flux et se renseigne auprès des propriétaires de gîte pour savoir si des personnes venues d'ailleurs ont loué pour un ou deux mois. Le taux d'élucidation est bien plus élevé que celui enregistré au niveau national. C'est une réalité. Je ne doute pas que le taux des cambriolages baisse grâce notamment à cette interpellation emblématique. Nous avons mis en place un plan spécifique. Les contrôles routiers font partie du plan anti-cambriolage. L'essentiel, pour reprendre une image assez commune, est de voir du « bleu » sur le territoire. La gendarmerie s'y emploie avec les résultats que nous connaissons.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de passer aux sujets concernant le développement durable ou l'environnement de façon plus globale.

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD. – Madame la Préfète, la loi portant accélération des énergies renouvelables (ENR) tend à faciliter l'installation de ces énergies afin de rattraper un retard qui est bien réel. Différents textes s'articulent autour de plusieurs axes : la planification pour les énergies renouvelables, la simplification des procédures, la mobilisation du foncier déjà artificialisé et le partage de la valeur générée par ces énergies.

La loi prévoit des dispositifs de planification territoriale. Sont ainsi créées des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables qui doivent être délimitées, et cela peut se faire à l'initiative des communes. Au moment où de nombreux projets éoliens et de parcs photovoltaïques émergent dans le département, nous constatons que ces sujets donnent lieu à moult discussions, ces projets étant souvent contestés par une partie de la population et pouvant avoir des effets clivants.

Dans la mesure où le département compte très peu de documents de planification, que nous n'avons pas de SCoT et qu'un bon nombre de PLUI sont en cours d'élaboration et demanderont encore un certain nombre d'années avant d'aboutir, comment pensez-vous que les choses pourront s'organiser et s'engager dans notre département ?

Par ailleurs, permettez-moi de formuler une remarque sur la ressource en eau, un sujet que vous avez abordé à plusieurs reprises, qui est problématique et que nous partageons tous. Le Conseil départemental a été très actif dans ce domaine, et élaboré un Schéma départemental d'alimentation en eau potable, qui a été validé par notre Assemblée en 2020. Ce dernier est un véritable outil de planification à l'échelle du territoire départemental. Il comprend des projets qui s'inscriraient à dix ans, et nécessitent une large mobilisation de vos services et des nôtres pour aboutir à une structuration différente qui nous permettrait de porter des projets structurants. Simple rappel, nous étions dans la situation d'avoir 80 unités de gestion pour 80 000 abonnés. Vous mesurez d'emblée la difficulté pour faire aboutir des projets d'envergure structurants. Aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter qu'un syndicat « supra » ait pu se constituer, qui représente 60 % des abonnés creusois.

Je regrette cependant, car nous avions beaucoup œuvré à ce sujet, qu'en raison de l'évolution de la législation liée à la loi NOTRe, le Conseil départemental n'ait pu intégrer un syndicat mixte, comme cela avait été le cas pour l'Allier, quelques années avant l'adoption de cette loi, au prétexte que le Département n'est pas une unité de gestion de l'eau. Naïvement, nous aurions pu supposer qu'au nom du principe de différenciation prévu dans la loi 3DS – qui doit permettre aux collectivités locales de conduire une action publique plus adaptée aux particularités de chaque territoire pour gagner en souplesse et en efficacité –, il aurait pu en être autrement. Le contrôle de légalité étant ce qu'il est, cela n'a pas été possible. Mais nous le regrettons, car le Conseil départemental aurait pu être un accélérateur de ces projets structurants dans la mesure où nous avons une certaine maîtrise du contenu de ce schéma.

Je tenais à vous faire part de cette réflexion.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. Jean-Luc LÉGER.

M. LÉGER. – Madame la Préfète, vous disiez que nous ne devions pas douter de votre détermination. Je veux ici en témoigner. Nous avons pu mesurer à la fois votre détermination, votre volonté d'aller sur le terrain – et sachez que cela est très apprécié –, ainsi que votre volonté de dialogue – qui est également très appréciable.

J'évoquerai pour ma part le plan France Ruralités qui a été présenté par Mme la Première ministre la semaine dernière. Il comprend une quarantaine de mesures, toutes intéressantes. Personne ne peut être opposé à l'abondement de la dotation pour la protection de la biodiversité, ni contre le maintien des zones de revitalisation rurales (ZRR), ni contre aucune de ces mesures. Je fais partie de ceux qui considèrent qu'elles sont sans doute insuffisantes, en particulier dans le domaine de la santé, mais d'autres que moi, je pense, aborderont le sujet.

Dans la mesure où la thématique retenue pour nos échanges en cet instant est celle de l'environnement, je reviens sur ma marotte et souhaite souligner la façon dont ce plan pour la ruralité peut être contrebalancé, contrecarré par d'autres dispositifs d'État. Je fais ici très précisément allusion au logement et à l'habitat.

Dans le plan France Ruralités, la Première ministre évoque un éventuel abondement, ou tout au moins des aides supplémentaires, pour faire sortir certains logements anciens de la vacance. Très bien. Cela nous encourage, ici et ailleurs, à construire et rénover... si ce n'est que, dans le même temps, il est question du Zéro artificialisation nette, le fameux ZAN !

Nous prêchons pour une adaptation de ce ZAN dans nos zones rurales, en particulier en Creuse. Puisque nous sommes à l'heure du PPC 2 et que vous nous encouragez à être toujours plus innovants, j'ai envie de vous répondre : « Chiche ! Soyons innovants dans ce domaine du droit à construire et assouplissons le ZAN aux exigences de la Creuse. » Car si, demain, nous ne pouvons pas accueillir de nouvelles populations, notre population continuera à diminuer. C'est là une évidence.

Enfin, ce PPC 2 peut être l'occasion d'inverser le regard porté sur les campagnes, car je déplore, le regard quelque peu condescendant que renvoie la présentation de ce plan France Ruralités : il faudrait aider les campagnes, les pauvres, qui n'arrivent pas à se développer comme les autres territoires métropolitains ! Je crois tout au contraire que nous sommes une chance et qu'il faut nous aider à montrer à la France que nous sommes la chance de ce pays, en particulier dans le domaine environnemental.

Donc, puisqu'il faut être expérimental et que le Président de la République nous avait demandé d'être un laboratoire d'innovation rurale, je réponds : « Chiche ! » L'expérimentation et l'innovation pourraient consister non pas à avoir une vision descendante mais à partir des besoins du terrain et, finalement, assouplir parfois certains dispositifs nationaux pour répondre à nos besoins, dans le domaine environnemental comme dans d'autres.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme la Préfète.

Mme FRACKOWIAK-JACOB, Préfète de la Creuse. – Monsieur GAILLARD, pour ce qui est de l'accélération de la production des énergies renouvelables, il est vrai qu'une bonne dizaine d'années est nécessaire à l'aboutissement d'un projet d'éoliennes, non pas en raison de l'instruction du projet, mais en raison de la multiplication des recours dès lors qu'un projet a

été autorisé. J'en ai eu l'expérience pas plus tard qu'il y a une quinzaine de jours, lorsque j'ai signé l'arrêté qui autorise les cinq éoliennes de CHAMBONCHARD. J'ai été harcelée au téléphone par une association que j'ai eu le mauvais goût de rappeler avec mon téléphone portable, et qui a donc désormais mon numéro personnel, et à laquelle j'ai expliqué que l'intérêt général m'obligeait à signer cet arrêté, même si quelques intérêts particuliers, que je ne néglige pas, s'en trouvaient affectés.

Tout cela est, en effet, très long. Par cette loi, l'objectif du Gouvernement est d'accélérer la production d'énergie et, donc, l'ensemble des projets. Un courrier a été transmis aux élus, le 25 mai dernier, pour leur signifier qu'ils avaient six mois pour réfléchir aux zones d'accélération possibles. Le Secrétaire général a tenu hier une réunion, en audio, ouverte à tous, pour faire le point sur cette proposition, qui n'est pas une obligation mais qui me paraît extrêmement intéressante puisqu'il revient aux élus, s'ils le souhaitent, de déterminer dans quelles zones ils veulent accélérer la production d'énergie renouvelable, quelle qu'elle soit.

La difficulté, vous l'avez soulignée, tient au faible nombre de communes possédant les documents d'urbanisme nécessaires et qu'il est quasiment impossible de réfléchir à de telles évolutions si l'on n'a pas déjà réfléchi à l'avenir de son territoire en termes d'utilisation du sol. Ce sera donc assez compliqué à mettre en place en Creuse, même si le projet de SCoT – Schéma de cohérence territoriale – est en bonne voie. La présentation de l'étude aura lieu très prochainement. Puis-je me permettre de dire, madame la Présidente, qu'à titre personnel, je suis très favorable à un SCoT départemental ? Nous verrons ce qu'il ressortira de l'étude mais, à l'échelle d'un département tel que la Creuse, cela me semble une excellente idée.

Nous progressons donc sur ces documents d'urbanisme mais, à mon sens, pas encore suffisamment pour répondre précisément à cette demande. Or si les communes n'y répondent pas, elles ne pourront pas non plus définir des zones d'exclusion des énergies renouvelables. Nous devons donc malgré tout travailler sur le sujet ; objectivement, nous ne pourrons pas le faire dans toutes les communes ; peut-être faudra-t-il que nous travaillions avec quelques communes volontaires. Je rappelle que l'échéance est prévue au 11 novembre et que, sans ce retour, il sera impossible de définir par la suite des zones d'exclusion.

Par conséquent, même si la tâche est très difficile sans document d'urbanisme, je vous invite à travailler sur le sujet. Les services de l'État, de la Direction départementale des territoires (DDT), sont à vos côtés pour le faire. Si vous souhaitez vous y engager, contactez-nous. Je ne fais que répéter les propos tenus hier soir par le Secrétaire général : nous sommes là pour vous aider à répondre à cette question importante et légitime. Les parlementaires ont souhaité placer les communes au cœur de ce dispositif. Ce sont elles qui doivent déterminer les zones qui accueilleront des énergies renouvelables, pas seulement des éoliennes, mais également du photovoltaïque au sol ou sur les bâtiments, ou encore de l'hydroélectricité et toutes les solutions d'énergies renouvelables susceptibles d'être installées dans le département. C'est un sujet majeur.

Vous avez demandé, monsieur GAILLARD, à consulter le Schéma national des ENR ; Il est disponible sur le site la Préfecture creuse.gouv.fr, dans l'onglet Actions de l'État, rubrique Environnement, thématique Énergies renouvelables.

Sur la politique de l'eau, vous regrettez que le Département ne puisse adhérer au syndicat mixte. La question est purement juridique. Le Département de l'Allier y adhère parce qu'il adhérait déjà au SMEA, le Syndicat mixte des eaux de l'Allier, avant la mise en vigueur

de la loi NOTRe. Dans ce cas, le maintien de la collectivité est bien prévu par le Code général des collectivités territoriales. Pour que vous puissiez y adhérer, il faudrait que la loi change, mais ce n'est pas impossible. Cette proposition est déjà remontée à la ministre à la fois par le biais de Mme la Présidente qui a eu la chance de la rencontrer et qui est sortie assez satisfaite de ce rendez-vous – je suis, en tout cas, pour ma part, ravie que Mme la ministre ait consulté la Présidente du Département de la Creuse – mais également dans le cadre de nos échanges avec le ministère.

Le sujet du ZAN évoqué par M. LÉGER est abordé quasi quotidiennement. Je le comprends bien, car le département de la Creuse a consommé très peu d'espace durant la période de 2011 à 2021, seuls 742 hectares ayant été consommés, soit 1,9 % de la consommation de l'espace régional. C'est très peu, et si l'on part sur la base de 50 % de cette augmentation, nous atteignons à peine 1 %. On comprend aisément que cela ne puisse correspondre au souhait de l'ensemble des maires creusois ni à ceux de nos concitoyens qui voudraient s'installer en Creuse.

Ce sujet n'est pas encore réglé puisque, vous le savez, les décrets d'application ne sont pas sortis. Leur parution était prévue pour la fin juin, et a été reportée en septembre parce que le ministre BÉCHU veut justement prendre en compte la spécificité de la ruralité et des Départements qui, comme la Creuse, ont très peu consommé, et qui se retrouveraient handicapés dans leur évolution par ce pourcentage national, qui ne saurait s'appliquer à BORDEAUX de la même façon qu'à FAUX-LA-MONTAGNE.

Le sujet est en cours de règlement. Je ne suis pas sûre que la proposition qui a été présentée, me semble-t-il, par l'Assemblée des maires ruraux, visant à réserver un hectare par commune, prospère, car la surface doit varier selon les territoires. En revanche, à n'en pas douter, la spécificité rurale sera prise en compte dans les décrets.

Néanmoins, je ne crois pas non plus que l'accueil de nouveaux arrivants soit nécessairement lié à l'artificialisation de sols. Je crois profondément à la réhabilitation des bourgs. Si nous voulons rendre nos bourgs attractifs à nouveau, c'est dans ces bourgs qu'il faut travailler. Aussi, l'un des axes majeurs de notre PPC 2 sera la réhabilitation des logements, pour partie, avec les fonds de l'ANAH pour les propriétaires privés qui souhaiteraient les réhabiliter et les mettre aux normes et qui n'en auraient pas les moyens. Vous avez pu noter, dans le plan France Ruralités, la dotation de 5 000 €. C'est très peu ; pour autant, ce que je défends dans le PPC 2 et que j'ai commencé à évoquer avec certains ministres, c'est une augmentation significative du taux d'intervention de l'ANAH. Dans des départements urbains, des taux de 100 % avaient été attribués à des travaux de réhabilitation énergétique pour du logement social dans le cadre d'une expérimentation menée dans l'Essonne. Je propose que nous ayons une expérimentation en milieu rural, prévoyant un taux de 100 % pour du logement privé en secteur rural.

Parallèlement, nous travaillons avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) sur la possibilité pour les communes d'acquérir ces logements qui font parfois l'objet d'une succession depuis trois générations, parfois d'une indivision, parfois même on ne sait plus qui en est le propriétaire. La DDFIP travaille avec le service des Domaines à une simplification de la procédure afin que les communes puissent les acquérir et les rénover.

Je pense – et je crois, madame la Présidente, que nous sommes sur la même longueur d'onde à ce sujet – que c'est là, dans les bourgs, qu'il faut réhabiliter les logements et inciter de

jeunes couples avec deux enfants à venir s'installer. Actuellement, les logements ne répondent absolument pas à ce besoin ; nous devons parvenir à faire une maison avec deux et à avoir petit jardin, une maison située en centre bourg, à proximité de la pharmacie, quand elle existe, du bistrot, de l'école ou du dernier commerce. C'est là qu'il faut faire venir de jeunes couples. À l'heure actuelle, lorsque des trentenaires souhaitent s'installer à la campagne, ce n'est plus pour avoir 3 000 mètres carrés à tondre tous les dimanches. Ils ont envie d'une vie à la campagne, mais d'une vie dans le village. Il faut aussi répondre à cette demande.

C'est par ces deux voies parallèles – réhabilitation de ces logements par leurs propriétaires et leur réhabilitation par des collectivités qui pourraient les acquérir – que nous pourrons réellement avancer. Cela fait partie des expérimentations que nous souhaiterions introduire dans ce nouveau PPC.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de poursuivre par des questions ayant trait à l'accès au service public.

M. LOZACH. – Je ne sais si je vais entrer très précisément dans la case « service public », mais tout est service à la population.

Tout d'abord, je vous remercie, madame la Préfète, d'être devant les élus de l'Assemblée départementale ce matin car, si vous avez rappelé que le Code général des collectivités territoriales vous fait obligation de transmettre le rapport d'activité des services de l'État, il ne vous fait pas obligation de venir le présenter et le défendre devant les élus. Donc, merci pour votre présence !

Je souhaitais ensuite vous interroger sur l'éventuelle nouvelle réglementation de répartition de la DETR, mais vous avez récemment adressé un courrier à tous les maires sur le sujet. J'abandonne donc cette question.

Plus globalement, concernant le Plan particulier pour la Creuse, je souhaiterais que vous nous apportiez quelques précisions sur ce qui nous attend d'ici à la fin de l'année en termes de méthodologie, de calendrier, de comité de pilotage, de bureau, de communication, etc.

Pour finir, je poserai deux questions plus précises. La première, attendue par les maires du département, concerne à la fois le Conseil départemental et l'État puisqu'elle porte sur la répartition du produit des amendes de police. Il s'agit d'une dotation de l'État, mais le règlement de répartition est fixé par les Conseils départementaux. Nous sommes aujourd'hui en attente. Nous arrivons bientôt au mois de juillet et, d'ordinaire, à cette époque de l'année, nous connaissions déjà les règles du jeu et le montant de la dotation. Il s'agit d'une dotation faible puisqu'elle s'établissait à 164 000 € l'année dernière, mais elle est toujours très attendue par les maires parce qu'il y va de la sécurité routière. Elle permet des opérations de sécurité, portant notamment sur la signalisation horizontale et verticale, le traçage au sol et les panneaux.

Nous souhaiterions savoir si la répartition de cette dotation aura lieu cette année et si les règles du jeu ont été modifiées, car cette dotation est importante pour la sécurité et les maires reçoivent déjà les dossiers des appels à projets qui ont été lancés.

La seconde question est plus locale, mais concerne tout de même les services publics. Il s'agit de la situation de la trésorerie générale de BOURGANEUF.

Dans le cadre de la restructuration de nos trésoreries générales, l'État a fermé celle de BOURGANEUF. Il est toutefois propriétaire de cet immense bâtiment, aujourd'hui totalement abandonné, véritable verrue en plein cœur de ville, au pied de la Tour Zizim qui est le bâtiment emblématique de BOURGANEUF. Qu'entend faire l'État de ce bâtiment ? Où en sont les relations avec la mairie ? Où en êtes-vous de la vente de ce bâtiment ? Une association récente voudrait créer un tiers-lieu à BOURGANEUF ; ne serait-ce pas l'occasion d'entrer en contact avec elle ? Bref, *quid* de l'avenir de cet immense bâtiment totalement abandonné, cette friche en plein cœur de ville ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Ma question est d'ordre plus général, puisque je souhaiterais aborder le sujet des maisons France Services – je parle encore de « maisons ».

Dans votre rapport d'activité, vous nous avez présenté le maillage des France services qui couvrent notre département, chaque administré utilisateur étant situé à moins de trente minutes de l'un d'entre eux. C'est un point très positif ; on parle bien d'un service public. Je voulais à mon tour rappeler l'engagement des collectivités, que ce soient les communes ou les intercommunalités, dans ce dispositif. Il me semble bon, en effet, de rappeler que l'immobilier appartient aux communes ou aux intercommunalités, que toutes les charges inhérentes à leur fonctionnement sont prises en charge par les collectivités ou EPCI, tout comme les agents qui y travaillent puisqu'il ne s'agit pas de fonctionnaires d'État mais bien d'agents territoriaux, contractuels et titulaires.

Jusqu'à présent, l'État abondait le dispositif à hauteur de 30 000 €. Le montant a été revu, pour passer à 35 000 € par an. C'est très bien mais, vous le savez, madame la Préfète, cela ne couvre pas le coût de fonctionnement annuel de ces structures, qui se situe davantage entre 60 000 et 70 000 €. Comme l'ensemble des porteurs de France services, nous déplorons que l'État ne compense pas à l'euro près un service qui lui revient puisque, même s'il concerne neuf partenaires, il s'agit d'un service public d'État. Les agents territoriaux sont formés tant bien que mal. Lorsque nous avons ouvert la seconde maison sur le territoire de Creuse Confluence, puisque nous en avons deux, l'une à BOUSSAC, l'autre à GOUZON, nouvellement ouverte, nous avons pu constater que la formation se fait en accéléré et qu'il est difficile à ces agents qui doivent être de véritables couteaux suisses de répondre à des problématiques complexes.

Nous le voyons en ce moment avec la déclaration des biens immobiliers qui est à faire d'ici au 30 juin. Nos agents appellent les services des impôts pour trouver des solutions aux demandes des personnes qui ne sont pas capables de faire des télédéclarations – qu'elles n'aient pas internet ou pour diverses autres raisons –, et nous les voyons se faire envoyer promener, si je puis dire, par les services des impôts qui leur disent qu'ils ne peuvent pas leur répondre étant eux-mêmes débordés. Ils les invitent à se débrouiller.

Nos agents assurent l'interface avec ces services. Je vous laisse imaginer la difficulté que cela engendre. Nous sommes face à un service public, assuré par des agents territoriaux qui ne sont pas des fonctionnaires d'État et qui n'ont pas la compétence, par exemple, des agents

publics du service des impôts, le problème étant que l'on finit par accuser la commune ou l'intercommunalité de ne pas rendre le service à l'usager.

Je n'ai pas pu faire part de cette problématique hier, lors de la réunion d'échange du Comité départemental d'accès aux services publics, car j'avais un autre rendez-vous à la même heure. Je m'en suis excusé, mais je tenais à évoquer cet aspect car il s'agit d'un sujet très important.

On peut se congratuler collectivement et dire que ces France Services rendent le service attendu. À BOUSSAC, depuis le début de l'année, 1 650 personnes y sont effectivement venues pour être accompagnées. Ce service était attendu, il répond à un réel besoin. Depuis longtemps, les élus annonçaient que le retrait des services publics sur le territoire finirait par coincer. Nous constatons concrètement combien le service était attendu. Il est enfin là, mais il faudrait muscler les services de l'État en leur apportant des moyens humains et financiers leur permettant de mieux remplir leurs missions. C'est vraiment important.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN. – Madame la Préfète, dans la continuité du propos de mon collègue Nicolas SIMONNET, je souhaitais évoquer avec vous la fin des huit conseillers numériques en Creuse. Les derniers contrats s'achèveront le 11 juillet. Ces conseillers numériques ont permis d'aller au plus près de nos concitoyens pour les aider dans leurs démarches. Comme vous l'avez souligné, 80 % des personnes sont satisfaites des services rendus dans les France Services où, souvent, les démarches sont effectuées à leur place. Face à la dématérialisation des services publics, nous avons encore des personnes dans l'illectronisme. Ces conseillers numériques ont fait leurs preuves sur le terrain. Le Département les a accompagnés en finançant leurs frais de déplacement et de restauration, ce qui nous a permis de les avoir au plus près des Creusoises et des Creusois.

Aujourd'hui, *quid* de ces conseillers numériques, dont l'État finançait les salaires ? Une prolongation est-elle prévue par les services de l'État, de façon à conserver le maillage territorial – qui était très bien conçu – sur le département ? Des maires s'interrogent sur ce que sera l'avenir. Que prévoit l'État pour lutter contre l'illectronisme et faire en sorte que les personnes puissent, à l'avenir, effectuer leurs démarches elles-mêmes ? Ce sont des problématiques prégnantes, d'autant que les services de l'État recourent de plus en plus souvent à la dématérialisation.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Pour faire le lien, parlons un peu de la ligne POLT, madame la Préfète.

Cette ligne Paris-Orléans-La Souterraine-Limoges-Toulouse, comme Paris-Clermont-Ferrand, dessert un quart du territoire français, cinq régions et 10 millions d'habitants. C'est la ligne que vous empruntez régulièrement pour aller à Paris. Ce sont des axes structurants du schéma directeur qui est en cours de réalisation à échéance en 2025 – nous espérons que cette

date sera tenue – prévoit non seulement la régénération de la ligne, mais également sa modernisation.

Mme la Première ministre a annoncé un grand plan de rénovation de la ligne il y a quelques semaines et, en séance plénière du Conseil départemental, nous avons adopté régulièrement des motions et des vœux en ce sens, toujours à l'unanimité. Nous souhaitons que l'État soutienne de manière significative et avec détermination cette ligne POLT. Mme la Première ministre a rappelé que le train devait bénéficier non seulement aux grandes villes, mais également à toutes les petites villes. On parle beaucoup d'attractivité, dont il a été question ce matin encore dans différentes mesures. Au-delà de sa dimension écologique, cette ligne est une condition d'attractivité de nos territoires.

Nous attendons vraiment de l'État qu'il soutienne la ligne POLT de sorte que les délais soient respectés, notamment cette première échéance de 2025.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme PÉNICAUD.

Mme PÉNICAUD. – Madame la Préfète, je souhaitais pour ma part revenir sur la carte scolaire.

Vous avez récemment reçu un collectif de parents d'élèves et échangé avec eux sur l'attractivité du territoire, sur le rôle essentiel de l'école publique dans l'hyper-ruralité ainsi que sur les spécificités de notre territoire quant à l'égalité des chances que reprend également le plan France Ruralités.

J'appelle donc votre attention sur la carte scolaire de la Creuse et sur une école très particulière de GUÉRET, l'école Jacques-Prévert, qui accueille vingt-huit nationalités, avec des parents qui ne pratiquent pas toujours le français, qui le parlent peu ou pas, et un indice social très faible pour cette population très spécifique sur un territoire clairement identifié.

Que pouvons-nous attendre du PPC 2 pour la prochaine rentrée scolaire ou, plus globalement, en ce qui concerne la carte scolaire en Creuse ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. Jean-Luc LÉGER.

M. LÉGER. – Dans le plan France Ruralités, est acté un protocole de trois ans qui permettra à l'État d'échanger avec un élu avant toute fermeture de classe. Si l'on veut être expérimental, madame la Préfète, peut-être pourrions-nous anticiper et revoir d'ores et déjà la carte scolaire qui a été annoncée afin d'en amoindrir le choc. L'école Prévert serait le bon exemple d'une carte scolaire que l'on pourrait revoir en appliquant le protocole avant même que les décrets ne paraissent. Nous pourrions être novateurs, madame la Préfète !

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme la Préfète, pour répondre.

Mme FRACKOWIAK-JACOB, Préfète de la Creuse. – Monsieur le Sénateur, vous demandiez comment se poursuivront nos travaux dans le cadre du PPC 2. Comme je l'indiquais, le 12 juin, nous nous sommes réunis au lycée d'AHUN où un certain nombre d'entre vous étaient d'ailleurs présents. Nous avons beaucoup travaillé au sein de plusieurs ateliers, non plus sur la définition des enjeux qui avaient déjà été fixés lors d'une de nos premières réunions qui s'était tenue à FELLETIN, mais sur des thématiques plus précises. Dans certains domaines, des actions concrètes ont déjà été proposées.

Ces travaux ont été très riches. J'ai été agréablement surprise de la participation et de l'engouement qu'ils ont suscité puisque nous avons rassemblé près de deux cents personnes à cette occasion. Ces travaux font l'objet d'un compte rendu qui est en cours d'élaboration entre les services de l'État, ceux du Département qui ont très largement participé, et ceux du Conseil régional. Il sera communiqué très rapidement – je mets un peu de pression sur mes services –, d'ici à la fin de la semaine prochaine à l'ensemble des participants.

Nous ouvrons également une boîte mail dédiée afin que les participants puissent nous proposer des actions plus concrètes à décliner dans ces axes stratégiques. La compilation de tous ces éléments vous sera présentée le 27 septembre, dans une configuration identique à celle qui nous a réunis au lycée d'AHUN.

Je mettrai ce délai à profit pour faire le siège de l'ensemble des ministères concernés – ce que j'ai d'ailleurs commencé à faire – pour rencontrer notamment le ministre du logement sur la réhabilitation des centres bourgs, mais également la Secrétaire d'État chargée de la ruralité, qui regardent tous d'un œil plutôt bienveillant nos expérimentations creusoises, et pour savoir plus précisément à des financements de quel ordre je puis m'attendre.

Une fois que nous nous serons vus et que nous aurons défini, le 27 septembre, les bases de notre futur plan, nous installerons un comité de pilotage dont la composition reste à définir. Comme je vous l'indiquais en conclusion de la réunion à AHUN, je n'ai pas d'idée préconçue. Je souhaite seulement que ce comité soit opérationnel et, pour ce faire, qu'il ne rassemble pas soixante-dix personnes. Le Département, la Région et le service de l'État doivent désigner quatre ou cinq personnes qui puissent se rendre disponibles pour y participer, car ce comité se réunira très régulièrement – tous les deux mois serait une bonne mesure – pour suivre la dernière définition du plan, son écriture et décliner l'ensemble des actions.

Voilà où nous en sommes à ce jour. Comme je l'indiquais dans mon discours introductif, j'attends vos propositions, sans idée préconçue sur la manière dont cela doit être conduit. Mon seul souhait est que ce comité soit opérationnel, pragmatique, et que chaque réunion ne fasse pas l'objet de discussions pour revenir sur les axes de travail stratégiques que nous aurons déjà partagés et qui doivent, à mon sens, être la feuille de route commune de notre territoire.

Concernant les amendes de police, c'est le fait du hasard, mais il se trouve que le montant a été notifié hier au Département. Il s'élève à 214 000 €, contre 163 000 € en 2022, et pourra donc être réparti prochainement. Je précise toutefois que nous recevons souvent des dossiers qui ne correspondent pas à l'objet de ce fonds. Si certains dossiers n'ont pas été suivis ni financés l'an dernier, c'est qu'ils ne correspondaient pas aux critères requis. Il faut vraiment s'en tenir aux travaux relatifs à la sécurité routière. Reste maintenant à en effectuer la répartition.

La trésorerie de BOURGANEUF, que j'ai vue récemment lorsque je m'y suis rendue, fait partie d'un projet plus vaste de la Direction départementale des finances publiques sur la réorganisation de ses sites. Celui de BOURGANEUF a, en effet, été abandonné. La procédure de cession est longue et se déroule en plusieurs étapes : la déclaration d'inutilité par l'administration ; l'envoi d'un courrier aux collectivités locales, qui sont prioritaires pour l'acquisition ; enfin, une vente aux enchères. C'est seulement en cas d'enchères infructueuses qu'une vente amiable serait envisagée à un prix qui, pour le coup, serait discuté et ne serait pas celui proposé pour la vente aux enchères. Je sais qu'il doit être le plus bas possible.

Je doute que la vente aux enchères soit fructueuse. C'est toujours possible, mais le bâtiment nécessite de lourds travaux, puisqu'il date des années 70 et n'est absolument pas isolé. Pour en avoir discuté non pas avec le maire de BOURGANEUF, mais avec certains de ses adjoints, au bas mot, sa réhabilitation représente au moins 1 M€ de travaux. Je ne suis donc pas persuadée que la vente aux enchères aboutisse. Une fois celle-ci réalisée, il conviendra d'en discuter, de façon amiable, avec le maire de BOURGANEUF ou, éventuellement, avec la communauté de communes, si tel était son choix.

Je dois avouer ne pas avoir compris ce geste architectural, qui était une réponse à la Tour Zizim, mais je ne suis pas architecte. Pour être très claire, je trouve ce bâtiment laid. *(Sourires.)*

S'agissant de la ligne POLT, le Préfet de Région est venu la semaine dernière en Creuse. Mme la Présidente l'a rencontré, ainsi que Mme la Maire de GUÉRET. C'est un sujet qui a été très largement abordé dans le cadre de ces différentes rencontres, qui sera inscrit dans le futur CPER et qui a fait l'objet d'une attention très soutenue de l'État. Je pense qu'il sera pris en compte dans les cinq prochaines années.

Monsieur LOZACH, vous m'aviez effectivement envoyé une question sur le règlement d'intervention de la DETR, mais la commission des élus lors de laquelle sera examiné ce règlement DETR est prévue pour le 4 septembre.

Monsieur SIMONNET, s'agissant du reste à charge des communes pour France services, permettez-moi tout d'abord de rappeler que France services n'est pas uniquement un service public de l'État, mais également celui d'un certain nombre d'autres opérateurs qui ne sont pas tous des opérateurs de l'État, puisque sont concernés la CPAM, la MSA, la CAF, la DDFIP – pour le coup, c'est l'État –, Pôle Emploi, la CARSAT, La Poste ainsi que le Centre départemental d'accès au droit et l'ANTS pour les procédures de délivrance des cartes grises et des permis de conduire.

L'action est donc partagée par plusieurs services et certains de ces opérateurs participent à son financement. Vous l'avez souligné, le montant de l'aide annuelle de l'État a augmenté de 5 000 € et, lors de la présentation, la semaine dernière, de son plan France Ruralités, la Première ministre a annoncé une bonification – dont j'ignore, pour l'instant, le montant – pour tous les France services situés en ZRR – donc, la totalité des nôtres. C'est une bonne nouvelle.

Au-delà, je pense que l'installation d'un France services dans une commune participe de l'attractivité de cette dernière et rejaillit sur l'ensemble des autres services, y compris les services privés qui y sont installés. Lorsque l'on se rend dans un France services, on fait éventuellement ses courses dans la commune, on y dépense de l'argent et elle devient un pôle d'attractivité. Cette attractivité doit donc être partagée par l'ensemble des intervenants, comme

c'est le cas actuellement avec la collectivité. En attendant de connaître le montant de cette bonification – dont je tire beaucoup d'espoir, et vous aussi, je l'espère –, je persiste à dire que France services doit être un service public partagé qui n'est pas du seul ressort de l'État.

En ce qui concerne les conseillers numériques, l'ANCT a prolongé le dispositif d'aide, mais l'aide est dégressive, de 10 000 € pour la troisième année. Le Conseil Départemental avait recruté neuf conseillers numériques, en les affectant dans les UTAS. Il n'a pas souhaité poursuivre sa participation au dispositif, qui concernait neuf conseillers sur quatorze. Il en reste donc cinq aujourd'hui, dans l'agglomération de GUÉRET et à la mairie d'AUBUSSON.

En revanche, aucune participation n'est prévue des intercommunalités, ni durant l'expérimentation ni dans cette phase. Le pari de l'ANCT était que le déploiement du numérique et des France services permettrait aux personnes victimes d'illectronisme d'évoluer. Force est de constater que ce n'est pas le cas pour tous. Là encore, c'est quelque chose qui doit être partagé au bénéfice de nos concitoyens et ce n'est pas uniquement à l'État d'apporter ce service, qui est un service rendu pour l'ensemble des démarches qu'exercent nos concitoyens, que ce soient des démarches relevant de l'État ou de collectivités autres. Pour l'instant, la participation de l'ANCT est maintenue à hauteur de 10 000 €, sauf à ce que, dans le plan France Ruralités, il soit possible de revenir sur cette participation. Mais, je le redis, cette démarche doit, à mon sens, être partagée au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens.

En ce qui concerne la carte scolaire, sans vouloir renvoyer la balle, je laisserai la parole à M. DUROUDIER car, comme vous le savez tous, je n'ai pas d'autorité sur l'Inspecteur d'académie et encore moins sur la Rectrice. J'en dirai quelques mots néanmoins, puisque j'ai reçu avec M. DUROUDIER une délégation de parents d'élèves. Ce n'en était pas tout à fait une puisque la mère d'un élève était aussi une enseignante et portait un discours commun, dirons-nous.

La délégation m'a fait part des difficultés que suscitait la carte scolaire. Je me réjouis, monsieur LÉGER, que nous ayons cette visibilité à trois ans pour les prochaines cartes scolaires. L'actuelle doit évoluer. Nous ne ferons toutefois pas d'annonce aujourd'hui puisqu'un comité syndical doit se prononcer sur le sujet le 27 juin.

Quant à ce que j'ai dit à ces parents, tout d'abord, disons-le tout net, je me suis fâchée. C'est rare, mais lorsque j'ai entendu un parent me dire qu'il s'est installé à AUBUSSON, venant de la région parisienne, pour avoir une meilleure qualité de vie et que, compte tenu de la situation dramatique des écoles de la Creuse – dont, je le rappelle, le taux d'encadrement moyen est de dix-sept élèves, la classe la plus importante accueillant vingt et un élèves et la moins nombreuse neuf élèves –, il se pose la question de retourner en région parisienne pour que ces enfants soient mieux traités, cela m'a vraiment mise en colère et je l'ai invité à aller inscrire ses enfants à Grigny, Corbeil-Essonnes ou Longjumeau, d'où je viens, pour que ses enfants soient, en effet, mieux éduqués ! Cela l'a calmé. Je lui ai dit, par ailleurs, que lorsque ses enfants sortaient de l'école en Creuse, ils avaient tout de même infiniment moins de chances de tomber dans un trafic de drogue ou d'être agressés qu'à Grigny. Son propos m'a fortement irritée, et je lui ai dit tout de go ce que j'en pensais.

Au-delà, j'ai tout de même répondu de façon plus apaisée aux autres interventions, notamment à celle concernant l'école Prévert. Je laisserai M. DUROUDIER revenir plus précisément sur le fond, mais j'ai également affirmé que l'école ne peut pas tout. Il se peut que, dans la classe, certains élèves doivent être accompagnés différemment. Peut-être faut-il adopter

une autre politique pour les accompagner, les sortir de la classe pour des temps particuliers. Ce n'est pas nécessairement en divisant les classes et en ayant quinze élèves par classe que le problème sera résolu.

Les classes de neuf élèves en ruralité, c'est dramatique. Lorsque vous avez un élève de CM2, deux de CM1 et trois de CE2, cela ne crée aucune émulation. Comment travaillent-ils entre eux ? Comment travaillent-ils en groupe ? Comment les faire évoluer ? Bien évidemment, lorsque j'ai dit cela, un monsieur m'a répondu qu'il était allé à l'école dans une classe unique toute sa vie, qu'il en était sorti à 14 ans, et qu'il n'était pas plus bête qu'un autre. Certes, mais il n'a pas eu la chance, et nos élèves des classes uniques n'ont pas la chance de travailler en groupe. Ils bénéficient peut-être d'un suivi plus personnalisé mais, pour l'enseignant qui doit assurer cinq, voire six niveaux, dans une même classe, je ne suis pas sûre que la solution soit idéale.

Donc, diviser ou ouvrir une nouvelle classe pour avoir une classe à effectif réduit ne me semble pas être la solution idéale, même si elle peut l'être dans certains cas.

Il faut envisager l'enfant de 0 à 25 ans dans sa globalité, et s'appuyer sur des mesures comme celles mises en œuvre à GUÉRET dans le cadre de la politique de la ville. J'en profite pour dire que nous sommes en train de travailler sur un nouveau contrat de ville qui prendra effet à compter du 1er janvier 2024. De nombreuses propositions sont faites. Nous tenons à réactiver ce contrat de ville. Une nouvelle déléguée de la préfète s'y consacre en lien avec la communauté d'agglomération et la commune. Nous progressons dans de bonnes conditions. Le sujet doit être envisagé dans une globalité et prévoir des activités particulières pour des enfants aux besoins particuliers.

Sur le reste, je laisserai répondre M. DUROUDIER.

M. DUROUDIER, Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Merci, madame la Préfète.

Le premier point porte sur le dialogue qu'il nous faut avoir sur la carte scolaire. Certains d'entre vous étaient présents lorsque, l'année dernière, M. l'Inspecteur d'académie – qui s'excuse de ne pouvoir être présent étant président de jury à plusieurs centaines de kilomètres ; sinon, il aurait bien évidemment été parmi nous – a souhaité que nous menions des réunions territoriales – neuf, me semble-t-il, de mémoire – à l'échelle des communautés de communes, pour discuter au plus près du terrain de l'évolution de l'encadrement scolaire. Y participaient également la CAF et des acteurs locaux afin d'évoquer l'accompagnement des enfants sur l'ensemble des temps de l'enfant.

C'était une première étape, un premier échange au cours duquel nous avons partagé différents constats en vue de nous inscrire dans la durée et de travailler– dans la durée, comme cela a été dit – à l'évolution du réseau scolaire en tant que de besoin pour répondre au mieux à la qualité éducative. C'est dans ce cadre que s'inscriront les projections à trois ans évoquées précédemment.

Le second point abordé lors des réunions territoriales était relatif aux cartes cibles qui avaient, entre autres, pour vocation de protéger les écoles les plus petites, en particulier celles à multiniveaux et dans lesquels les conditions d'enseignement ne sont pas celles de centres plus

urbains où l'on retrouve un ou deux niveaux au maximum par classe. Dans ce cas, le nombre d'élèves peut descendre parfois à douze, onze élèves, voire moins par classe, pour accompagner ces difficultés bien particulières.

Des écoles sont également maintenues avec des effectifs très faibles parce qu'au-delà de l'approche comptable, l'approche géographique justifie de leur existence.

Vous avez évoqué plus particulièrement l'école Prévert. Je peux vous garantir tout l'intérêt et toute la bienveillance de M. l'Inspecteur d'académie à l'égard de cette école, mais comme l'a indiqué Mme la Préfète, le nombre d'élèves par classe n'est pas nécessairement l'alpha et l'oméga pour répondre à l'ensemble des difficultés qui s'y posent. Cette école s'inscrit également dans le cadre plus global de la politique de la ville et d'un programme de réussite éducative dont la dynamique est actuellement relancée et qui, nous l'espérons, portera ses fruits dans l'accompagnement des enfants. Mais un travail pédagogique et d'accompagnement est aussi à mener sous des formes diverses. C'est là-dessus que nous réfléchirons. Très concrètement, l'IEN de la circonscription réunira les équipes pour étudier les évolutions des modalités d'accompagnement des enfants. Vous avez évoqué, entre autres, la problématique des élèves allophones.

En revanche, vous comprendrez aisément que je n'évoque pas, ce jour, les décisions ayant trait à la carte scolaire. Ce serait une entorse grave et sérieuse aux instances qui sont les nôtres. Si l'école Prévert devait faire l'objet d'annonces, ce n'est donc pas aujourd'hui qu'elles seraient diffusées. Mais je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Je reste à votre disposition pour répondre à d'autres questions.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Avec Nicolas SIMONNET, nous organisons une rencontre de l'AMAC cet après-midi. Je crains que nous ne fassions le déplacement pour rien si nous obtenons la même réponse à nos questions. En tout cas, lors de la présentation du plan France Ruralités, Mme Élisabeth BORNE a effectivement fait une annonce sur cette carte scolaire, notamment sur le délai de trois années de réflexion. C'est une proposition intéressante, que les élus sont disposés à accepter, mais il faudra que ces derniers jouent aussi le jeu parce c'est un peu notre faute si nous ne sommes pas parvenus à travailler sur le sujet.

En revanche, je n'ai aucune réponse concernant les ANR, les absences non remplacées. Cela nous inquiète au plus haut point. Je redoute que, l'année prochaine, l'on retombe dans les mêmes travers, sachant que la problématique se pose également en Haute-Vienne et en Corrèze, départements avec lesquels nous avons tenu une réunion tripartite la semaine dernière. Nous prévenons donc tout le monde et nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans d'autres lieux : dès la rentrée de septembre, nous serons très attentifs aux absences non remplacées.

Nous comptons installer un observatoire de ces ANR, afin de disposer de données tangibles, très précises. Il n'est pas normal que, dans ce département, il y ait eu autant de manquements l'année dernière. Leur cumul entraîne des carences de personnel dans l'Éducation nationale et les résultats aux examens commencent à s'en ressentir.

Nous constatons que nos petits Creusois ne sont pas à égalité avec les autres élèves, même si la situation est sûrement plus difficile dans des communes de la région parisienne ou d'autres métropoles, les résultats prouvent bien que se pose une problématique de l'Éducation dans ce département.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Madame la Préfète, vous n'aurez pas le temps de répondre à ma dernière intervention qui sera, si je puis dire, un manifeste car je tiens à rappeler qu'en Creuse, nous aimons nos agriculteurs !

Le Conseil départemental est, bien évidemment, partenaire de la Chambre d'agriculture, avec laquelle nous renouvelons chaque année notre convention, mais partenaire également, face aux situations fragiles que nous repérons, de l'État et de la Mutualité sociale agricole.

Nous participerons également à la bonne santé animale de l'élevage dans notre département. Nous finançons grandement un Laboratoire départemental d'analyses, GDS. Nous accompagnons le service de remplacement, les CUMA. Sans doute faut-il également préciser que nous pilotons un Plan alimentaire territorial avec tous les acteurs de ce territoire.

Nous sommes également en soutien aux fêtes et manifestations agricoles, aux comices. Depuis deux ans, même s'il y a eu une interruption en raison de la crise sanitaire, nous tenons un stand au Salon international de l'agriculture à Paris. Nous l'animons et y consacrons des moyens considérables.

Bref, nous tâchons de conserver avec nos agriculteurs ce lien fort qui permet la valorisation des richesses que sont nos productions creusoises, et tout particulièrement celles de l'élevage.

Nous sommes de plus en plus inquiets. Nous ne pouvons faire autrement que de noter le contexte très inquiétant, ce que beaucoup appellent « l'agribashing ». Pour reprendre des propos qui nous ont tous profondément heurtés, tenus sur les bancs de l'Assemblée nationale, je tiens à rappeler que non, les agriculteurs creusois ne laissent pas crever leurs animaux en mettant du foin dans les méthaniseurs !

Le récent rapport de la Cour des comptes prônant la diminution du nombre d'animaux, et donc une réduction de l'élevage, nous interroge également, quand on sait que, grâce à l'élevage, les prairies des zones rurales du Massif central permettent la captation du carbone. Préférer évoquer l'émission de pollution par des vaches ici plutôt que de souligner la pollution atmosphérique par les véhicules et d'autres activités humaines et de transport ailleurs nous a profondément choqués. Mais aujourd'hui, la question n'est peut-être même plus en passe de se poser puisque, malheureusement, en très peu d'années, le nombre de têtes dans le département est déjà passé de 400 à 350 000 et que 50 % de nos chefs d'exploitation en Creuse partiront à la retraite au cours des dix prochaines années. C'est dans ce cadre et dans celui des discussions qui sont engagées pour écrire un futur pacte et une loi d'orientation agricole en 2024 que l'accent doit être mis, ici comme ailleurs mais davantage encore en Creuse, sur les questions de formation, d'installation et de transmission des exploitations. C'est donc un grand plan de soutien à l'élevage et à l'installation dans notre département que nous appelons de nos plus hauts vœux.

Je sais, madame la Préfète, que nous aurons l'occasion d'en débattre et d'échanger sur ce sujet au cours des prochains mois. En attendant, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de clore ce temps d'échange. Il fut riche, respectueux également. Je dois le souligner et l'avais annoncé, car c'est également une des marques de nos collectivités locales : nous sommes tous engagés au service de la République et souhaitons faire en sorte que la démocratie fonctionne dans notre pays.

Mesdames et messieurs, je vous propose d'accueillir maintenant les agents de l'UTT de BOURGANEUF, et tout particulièrement ceux du centre d'exploitation de PONTARION.

Les agents sont introduits dans la salle des Assemblées, face au fauteuil présidentiel.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous sommes heureux de vous accueillir, messieurs... car il n'y a pas de dame au centre d'exploitation de PONTARION, mais nous avons tout de même des agentes dans certains centres d'exploitation de notre Département. Nous avons souhaité, avec tous les Conseillers départementaux réunis autour de vous, mais également les services de l'État, Mme la Préfète, MM. les sous-préfets, tout comme notre Colonelle DUCHET, Directrice du service départemental d'incendie et de secours, vous mettre en avant et vous remercier comme il se doit de votre présence, votre intervention et votre engagement auprès de M. le Maire de PONTARION que nous sommes ravis d'accueillir également.

C'est cette belle équipe d'agents départementaux, réunie devant nous, qui a permis dans cette effroyable tornade qui a frappé PONTARION et ses environs de pouvoir répondre à des objectifs clairs et précis, qui furent pour nous, Conseil départemental, de rendre accessibles les voies départementales, et autres car nous sommes aussi allés sur des voies communales, bien évidemment, en tronçonnant les arbres qui obstruaient les routes afin que les services de secours, en particulier les pompiers, puissent intervenir.

Je me souviens qu'il a également fallu dégager promptement des arbres tombés dans le lit de la rivière, qui créaient des obstacles. L'eau montait et envahissait, bien au-delà des champs à proximité, des routes devenues impraticables.

Nous tenons à vous remercier et à saluer votre courage parce que, lorsque vous interveniez, nous ne savions pas encore précisément quelle était l'étendue des dégâts. C'est une question qui a été pilotée par le SDIS et les forces de gendarmerie. Nous ne savions pas si d'autres arbres n'allaient pas encore tomber, et monsieur le Maire, je ne parle même pas des toitures qui, pour celles qui ne s'étaient pas envolées, étaient très déstabilisées. C'est dire, face à ces dangers potentiels, le courage dont vous avez fait preuve en étant là, présents, et en intervenant.

Ce temps qui vous est consacré aujourd'hui nous paraissait important, afin de souligner combien le service public, qu'il soit d'État, hospitalier ou mis en place par les collectivités territoriales et le Conseil départemental, est indispensable pour la sécurité des biens, mais aussi pour le quotidien des habitants de notre département. Il convient de le rappeler sans cesse, car c'est l'essence même de ce que nous sommes ici, au Conseil départemental : agents et élus, qui tentons d'organiser au mieux les choses afin que les Creusois soient satisfaits de leur quotidien. *(Applaudissements.)*

Je cède la parole à Mme la Colonelle.

Colonelle DUCHET, Directrice du service départemental d'incendie et de secours. Je suis heureuse de vous retrouver ici après vous avoir vus ce fameux jeudi soir à PONTARION. Bien évidemment, M. le Maire et ses équipes étaient également présents. Sans vos interventions, nous n'aurions pas pu intervenir et, de temps en temps, il me semble important que l'on puisse se dire les choses en des temps normaux, sans urgence, pour vous reconnaître dans vos activités et dans notre mission interservices. L'une des particularités de ce Département est de savoir travailler les uns avec les autres. Sans vous, nous n'aurions pu être là et, demain, à l'occasion de la Journée nationale des sapeurs-pompiers, nos sapeurs-pompiers seront reconnus à PONTARION. Il m'est donc apparu intéressant de reconnaître dans cette enceinte l'action qui a été la vôtre par rapport à toutes vos missions particulières qui sont souvent laissées dans l'ombre.

Merci à tous ! *(Applaudissements.)*

Mme FRACKOWIAK-JACOB, Préfète de la Creuse. – Je joins mes remerciements à ceux de Mme la Présidente et de Mme la Colonelle. Je n'étais pas encore arrivée en Creuse lorsque la tornade s'est produite. Pour autant, la France entière a suivi ce qui s'était passé à PONTARION. J'ai pu en voir assez rapidement les conséquences puisque je me suis rendue sur le terrain avec M. le Maire. Je mesure pleinement ce qui a pu se passer ce soir-là et la manière dont vous avez dû intervenir rapidement, pour assurer la circulation, déblayer les routes et, surtout, venir en aide aux sapeurs-pompiers et à l'ensemble des autres services qui devaient intervenir.

Vous avez démontré à cette occasion votre sens du service public ; je pense que si vous avez choisi ce métier, c'est aussi et surtout pour l'exprimer au quotidien. Je tenais à vous en remercier car, sans vous, les autres services intervenants, y compris les forces de sécurité que je représente et qui vous sont reconnaissantes de votre action, n'auraient pas pu agir, comme elles l'ont fait, aussi rapidement.

Vous incarnez vraiment l'un des grands principes qui régissent notre République, qui est celui de la fraternité. Vous l'avez démontré lors de cette soirée et de cette nuit. Nous vous en remercions vivement. *(Applaudissements.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Notre Vice-présidente en charge des infrastructures numérique et de la mobilité, Hélène FAIVRE, accompagnée de notre Vice-président en charge des ressources humaines, Thierry GAILLARD, remettront à chacun, à l'énoncé de son nom, une lettre de félicitations.

Les agents aujourd'hui mis à l'honneur sont :

- M. Patrice BETTUZZI, agent d'exploitation du centre de PONTARION. *(Applaudissements.)*
- M. Franck CHAUDERON, agent d'exploitation du centre de PONTARION. *(Applaudissements.)*

- M. Christian GAZIN, agent d'exploitation du centre de PONTARION. *(Applaudissements.)*
- M. Daniel GOUBELY, chef de centre d'exploitation à PONTARION. *(Applaudissements.)*
- M. Alan LE STUNFF, agent d'exploitation au centre de PONTARION. *(Applaudissements.)*
- M. Olivier MAURICOT, agent d'exploitation au centre de PONTARION. *(Applaudissements.)*
- M. Julien PATISSON, Contrôleur à l'UTT de BOURGANEUF. *(Applaudissements.)*
- M. Denis TARRADE, Contrôleur à l'UTT de BOURGANEUF ; *(Applaudissements.)*
- M. Jean-Michel BLOIS, cadre d'astreinte, responsable de l'UTT de GUÉRET, qui a été très mobilisé. *(Applaudissements.)*
- M. Jacques JAMILLOUX, responsable de l'UTT de BOURGANEUF. *(Applaudissements.)*
- M. Christophe DUMONT, agent de permanence à la veille qualifiée. *(Applaudissements.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Bravo encore ! Je vous invite, mesdames et messieurs, à partager un temps de convivialité dans les salles voisines.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du numérique et des mobilités. – Si vous en êtes d'accord, je vous propose également de prendre une photo de groupe dans les jardins du Conseil départemental, que nous posterons sur internet.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La séance est levée.

La séance est levée à onze heures cinquante.